

Dossier de presse

Première phase du programme de maîtrise de l'énergie et de production d'énergies renouvelables sur les îles d'Ouessant et Molène



SOMMAIRE

1 - Contexte énergétique des îles bretonnes

2 - Le contexte géographique et énergétique de Molène et Ouessant

3 - L'offre MDE faite aux particuliers des deux îles

4 – Le résultat de l'étude, la poursuite des actions

5 - Les partenaires

→ Le Contrat de projets Etat - Région

→ Le Conseil général du Finistère

→ EDF - Délégation Régionale Bretagne

→ Politique Énergétique de l'île de Ouessant et de l'île de Molène

6 – Annexe 1 - Tableau récapitulatif des actions envisagées

7 – Annexe 2 - Exemple de visuels (Flyer) établis dans le cadre de la campagne de communication

8 – Annexe 3 - Liste des contacts presse

Programme du voyage de presse - 18 juin 2009

- ⇒ 09h00 - Rendez-vous à l'embarcadère de la gare maritime du Conquet (convocation)
- ⇒ 09h45 - Départ du bateau du Conquet
- ⇒ 11h00 – Arrivée à Ouessant
- ⇒ 11h30- Conférence de presse au sein de la Mairie de Ouessant
- ⇒ 12h30 – Déjeuner – Salle Polyvalente
- ⇒ 14h00 – Réunion d'information publique / Visite de réalisations exemplaires
- ⇒ 17h00 - Embarquement et départ pour le Conquet
- ⇒ 18h10 – Arrivée au Conquet

1 – Contexte énergétique des îles bretonnes

Les îles sont des territoires d'une richesse exceptionnelle, mais aussi très fragiles. Elles subissent des contraintes spécifiques d'accessibilité et de coûts et disposent le plus



souvent de ressources naturelles limitées (eau, énergie...). La gestion durable de l'eau, la réduction de la dépendance énergétique des îles constituent des défis à relever. Que les îles soient raccordées au réseau électrique continental grâce à des câbles sous marins (Houat, Hoëdic, Belle Ile, Groix, Bréhat, Batz...) ou non raccordées (Molène, Ouessant, Sein ainsi que toutes les petites îles du golfe du Morbihan ou plus généralement du littoral appartenant soit à des propriétaires privés, soit au conservatoire du Littoral), les îliens bénéficient, grâce à la péréquation tarifaire, des mêmes prix de l'électricité, que sur le continent, même si les conditions d'accès ou de production de l'électricité y sont bien plus onéreuses. Pour les Systèmes Energétiques Insulaires¹ que sont les îles de Ouessant, Molène et Sein, la Contribution au Service Public de l'Electricité (CSPE),

payée par chaque consommateur d'électricité vient compenser ces surcoûts liés à l'investissement et à l'entretien des ouvrages de production, de transport et de distribution de l'électricité.

Ce contexte a conduit l'ADEME, le Conseil régional de Bretagne, le Conseil général du Finistère et EDF à engager un certain nombre d'opérations visant :

- à mettre en place des systèmes autonomes de production d'électricité,
- à réaliser de vastes campagnes permettant d'économiser et maîtriser les consommations d'électricité et d'eau.

Forts de l'expérience qui a été menée sur l'île de Sein, les partenaires ont lancé en 2008 une étude, réalisée par le cabinet SOGREAH-SERT.

L'objectif de cette étude : étudier la mise en place d'un programme de maîtrise de la consommation d'énergie et de production décentralisée d'énergie sur ces deux îles.

¹ Ou bien ZNI (Zone Non Interconnectée)

→ LES RÉSULTATS SUR L'ÎLE DE SEIN

- 750 ampoules basse consommation installées dans les foyers de l'île depuis 2005 qui permettent une économie d'énergie de 30 409 KWh par an.
- 100 réfrigérateurs et congélateurs de classe A+ qui permettent d'économiser 32 760 KWh.
- 326 économiseurs d'eau installés en 2007 chez les particuliers qui permettent d'économiser 111 050 KWh.

**Soit au total, une économie de 15%
de la consommation de l'île.**

2 – Le contexte géographique et énergétique des deux îles.

⇒ L'ÎLE DE MOLENE



Molène (Molenez, c'est-à-dire île chauve, en breton) est une île située en mer d'Iroise au large de la côte ouest du Finistère, en Bretagne.

Petite île d'une superficie de 75 hectares, Molène est l'île principale d'un archipel d'une vingtaine d'îles, l'archipel de Molène.

Les habitations et le port se trouvent au sud-est de l'île, face au lédénès, une petite île qui y est rattachée à marée basse, appelée le Lédénès de Molène

Comme l'ensemble de l'archipel de Molène, l'île présente un environnement remarquable et fragile.

→ La population

232 personnes habitent sur l'île de Molène selon le recensement de l'INSEE en 2004, soit une densité de population importante d'environ 310 habitants/km².

→ La production de l'électricité

La production d'électricité est assurée par trois groupes électrogènes de 150, 225 et 320 kVA. Ces groupes consomment annuellement 394 000 litres de fioul pour fournir les 1 350 MWh consommés sur l'île.

⇒ L'ÎLE D'OUessant

Ouessant est la septième île française par la taille. Distante de vingt kilomètres de la côte ouest du Finistère, longue de huit kilomètres et large de quatre, elle est la terre la plus occidentale de la France métropolitaine si l'on excepte le feu de An Ividic à quelques encablures de l'île.

Ouessant a une forme rappelant celle d'une pince de crabe. L'ouest de l'île se divise en deux pointes, les pointes de Pern au nord et de Porz Doun au sud encadrant la baie de Lampaul. À l'est, la baie du Stiff est le seul endroit facilement accessible par la mer avec la baie de Lampaul et le petit port d'Arland.



→ La population

La population est de 859 habitants au dernier recensement (2005).

→ La production d'électricité

La production d'électricité est assurée par 2 groupes de 1 200 kVA et 2 groupes de 1 450 kVA. Ces groupes consomment annuellement 1 890 000 litres de fioul fournir les 5500 MWh consommés sur l'île.

Une situation à faire évoluer

De l'étude en cours ressort plusieurs pistes d'actions qui, réunies, permettraient de diminuer de 26% pour Ouessant et de 16% pour Molène, les consommations d'énergie et ainsi d'éviter annuellement 615 000 litres de fioul, soit 1649 tonnes de CO2.

3 – L'offre Maîtrise de la Demande en Energie (MDE) faite aux particuliers des deux îles

⇒ L'offre de MDE aux particuliers

Issue des conclusions de l'étude lancée par l'ADEME, le Conseil régional de Bretagne, le Conseil général du Finistère et EDF, l'offre qui est proposée aux habitants des îles de Molène et Ouessant est la première phase d'un ambitieux programme de maîtrise de l'énergie et de production d'énergies renouvelables sur ces îles.

La première phase de ce programme comprend :

- La fourniture et pose gratuite de lampes basse consommation,
- La fourniture et pose gratuite d'équipements économiseurs d'eau à concurrence d'un kit par foyer,
- Une aide financière pour l'achat d'un appareil de froid au minimum de classe A+ à hauteur de 60% du coût plafonnée à 300 euros par foyer.

L'opération d'équipements de lampes basse consommation et d'économiseurs d'eau se déroulera courant juillet et août 2009 et l'opération sur les appareils de froid jusqu'au 31 décembre 2009.

Modalités pratiques - Appareils de froid

→ 1ère étape - Achat de l'appareil de froid Classe A+ par le bénéficiaire

→ 2ème étape - Reprise de l'ancien appareil par les collectivités

- Les mairies s'organisent pour collecter et recycler les vieux appareils électroménagers.
- Le bénéficiaire dépose son ancien appareil et prouve qu'il a bien acheté un appareil classe A+.

→ 3ème étape – Paiement de la subvention

La subvention sera versée par EDF au nom des partenaires à réception des justificatifs.

Modalités pratiques - Lampes Basse Consommation et Economiseurs d'eau

→ Les lampes basse consommation, en remplacement d'éclairage à incandescence, seront fournies en fonction des besoins spécifiques de chaque habitant et sera fonction de l'économie engendrée au regard du temps de fonctionnement (pièces de vie).

→ Les équipements « Economiseurs d'eau » fournis et installés seront adaptés à chaque robinetterie : un embout « mousseur » pour chacun des points d'eau raccordé au réseau de distribution d'eau chaude.

Un prestataire qualifié, mandaté par les partenaires de l'opération, se chargera de l'installation des différents appareils à domicile du 6 juillet au 31 août 2009.



Les bénéficiaires absents au premier passage en juillet pourront bénéficier d'un second passage en août. À défaut, ils pourront retirer les équipements à la Mairie et les installer eux-mêmes.

Si le prestataire n'a pas avec lui lors de son passage le modèle de matériel adapté au besoin, celui-ci sera commandé et livré par la suite.

Lors de son passage, le prestataire assurera une information et la remise d'une documentation sur les économies d'eau et d'énergie.

L'ensemble des matériels et équipements remplacés sera récupéré en vue d'un recyclage :

→ Les équipements de robinetterie et de lampes à incandescence seront récupérés par le prestataire qui les déposera dans les structures de recyclage adaptés.

→ Les appareils de froid seront collectés de la manière suivante :

- ⇒ Sur l'île d'Ouessant : par la mairie qui possède une déchetterie capable de gérer ce type de déchets,
- ⇒ Sur l'île de Molène : par la Communauté de Communes du pays d'Iroise qui a un accord avec un éco-organisme pour le recyclage des D3E (Déchets d'équipements électriques et électroniques).

4 - Le résultat de l'étude, la poursuite des actions

À partir de l'étude réalisée, plusieurs pistes d'actions ont été envisagées. L'ensemble de ces actions permettrait, globalement, de diminuer de 26% pour Ouessant et de 16% pour Molène, les consommations d'énergie, et ainsi de baisser, annuellement, la consommation de 615 000 litres de fioul pour les deux îles et, donc, d'éviter un rejet de 1649 tonnes de CO₂.

Les actions envisagées portent sur différents domaines :

- **Bâti** – Programme d'amélioration énergétique de l'habitat.
- **Chauffage** - Pérennisation et développement de la filière bois énergie.
- **Eau Chaude Sanitaire** - Maîtrise des consommations d'eau, Chauffe-eau électrique : décalage des heures creuses, Diffusion de chauffe-eau thermodynamiques, Promotion de chauffe-eau solaires individuels.
- **Eclairage** - Diffusion massive de LBC, Promotion d'éclairage performant pour le tertiaire, Système d'éclairage de l'aérodrome par LED.
- **Froid performant** - Froid domestique performant.
- **Production décentralisée d'électricité par énergies renouvelables** - Photovoltaïque en connexion réseau, Développement de la filière "éolien de proximité".
- **Autres actions** - Campagne de diagnostics énergie, Conseil en Energie Partagée, Sensibilisation / communication à l'Utilisation Rationnelle de l'Energie.

Vous trouverez en annexe1 un tableau récapitulatif des différentes actions envisagées, avec leur impact sur le nombre de litres de fioul économisés, les tonnes de CO₂ non rejetées ainsi que les économies réalisées en terme de kWh.

→ Une campagne de sensibilisation pour les îles bretonnes

La variation saisonnière de la consommation d'électricité sur ces îles s'explique non seulement par les conditions climatiques, mais également par la fréquentation touristique importante qu'elles connaissent durant les mois d'été. Aussi, pour faire prendre conscience aux habitants et aux estivants les enjeux importants de la maîtrise des consommations d'énergie sur ces îles, les partenaires envisagent de **lancer** sur les îles de Molène et Ouessant une campagne **de sensibilisation sur la maîtrise des consommations d'énergie**, comme cela a été réalisé en 2008 sur l'île de Sein.

Vous trouverez en annexe 2 un exemple de visuels (flyer) utilisés pour la campagne sur l'île de Sein, ils seront à nouveau utilisés lors de la campagne de communication qui sera lancée en 2010

5 - Les partenaires



→ Les acteurs du Contrat de projets Etat-Région (Etat, ADEME, Conseil régional de Bretagne)

Le contrat de projets Etat-Région prévoit la mise en oeuvre d'un programme d'actions conjoint qui s'articule autour de trois grands objectifs :

- Maîtriser la consommation d'énergie et développer les énergies renouvelables dans la perspective d'une réduction des émissions de gaz à effets de serre et la mise en oeuvre d'un plan climat régional,
- Créer une dynamique d'éco-responsabilité au niveau de la production et de la consommation d'énergie,
- Améliorer les connaissances et favoriser la communication, l'information et la diffusion de ces connaissances.

Plus particulièrement, face aux grands enjeux énergétiques, l'Etat, l'ADEME et le Conseil régional de Bretagne, ont décidé de mettre en place le Plan éco-Energie Bretagne. Deux axes prioritaires sont fixés : la sensibilisation du grand public aux modes de consommation et aux comportements responsables en matière d'énergie, d'une part, l'information des collectivités, entreprises et associations sur les politiques et dispositifs proposés, d'autre part.

Pour travailler efficacement en ce sens, l'Etat, l'ADEME et le Conseil régional de Bretagne, développent une communication conjointe : elle permet d'optimiser les moyens engagés par les partenaires, de disposer d'un plan d'actions commun et de délivrer des messages clairs, avec une intensité accrue.

Fédérées autour du slogan et du sigle « Rassemblons nos énergies!, Plan Eco-Energie Bretagne », les 3 institutions ont élaboré un plan de communication pour valoriser les nombreuses actions engagées et mises en oeuvre. Citons par exemple, les appels à projets photovoltaïque et bâtiment basse consommation ou le développement et la promotion du réseau breton des Espaces Info-Énergie.

Toute l'actualité et l'information sur le « Plan Eco-Energie Bretagne » seront accessibles, dès le mois d'octobre, sur un site internet dédié.





→ Le Conseil général du Finistère

Le Conseil général du Finistère est un partenaire historique des collectivités et des acteurs finistériens dans la mise en œuvre de leurs projets. En matière d'énergie, il accompagne depuis de nombreuses années, le Syndicat département d'énergie du Finistère (SDEF) dans sa politique d'amélioration du réseau de distribution d'électricité. Depuis 1994, il s'est engagé, aux côtés de l'ADEME, du Conseil régional de Bretagne et des trois autres départements bretons dans le Plan Bois – Energie Bretagne afin de développer cette filière par le développement de chaudières Bois – énergie mais aussi en soutenant la structuration de la filière.

Parallèlement, le Département a accompagné, très tôt, le développement des premiers projets éoliens puis, quand un tarif de rachat attractif a été mis en place, a élaboré en partenariat avec les services de l'Etat, une charte départementale permettant la prise en compte des enjeux environnementaux et paysagers dans le développement de ce type d'énergie. A partir des années 2000, le Conseil général du Finistère a également apporté son soutien aux agences locales de l'énergie pour le développement du Conseil en énergie partagé auprès des collectivités locales finistériennes. Conscient des enjeux qui pèsent aujourd'hui sur le territoire, du fait des évolutions climatiques mais également des équilibres énergétiques, le Conseil général du Finistère s'est engagé, fin 2006 dans l'élaboration de son premier Plan Climat – énergie territorial. Celui-ci a été adopté lors de la séance de l'Assemblée départementale du 29 janvier 2009. Comportant une trentaine d'actions, il vise à prendre en compte les questions climatiques et énergétiques dans les différentes interventions de l'institution que ce soit dans le cadre des aides au logement, de ses compétences en matière de transport, au travers de ses aides économiques ou dans le fonctionnement de l'administration départementale.

Au-delà de la mise en œuvre de ces actions concrètes, le Conseil général du Finistère a engagé des actions et des partenariats visant à informer et mobiliser les acteurs du territoire sur ces questions. Ainsi, depuis trois ans, il est partenaire des trois agences locales de l'énergie ainsi que du Pays de Cornouaille pour renforcer l'information de ses publics prioritaires : personnes en difficultés, publics scolaires et notamment collégiens. Dans ce cadre, il s'associe aux partenaires régionaux que sont l'ADEME et le Conseil régional ainsi que les autres Conseils généraux bretons, pour mettre en œuvre des actions exemplaires et emblématiques. Il s'agit ainsi de favoriser la mise en œuvre de projets démonstrateurs sur le territoire : les actions visant la maîtrise de la demande d'énergie engagées sur les îles finistériennes comme le partenariat sur les deux appels à projet régionaux portant sur la réalisation de bâtiments basse consommation et le développement de projets intégrant l'installation d'équipements innovants de production d'électricité à partir d'énergie solaire photovoltaïque en sont la traduction concrète.



→ EDF, un Groupe Industriel qui agit en faveur de l'environnement

L'engagement du Groupe EDF dans cette opération de Maîtrise de la Demande d'Énergie sur les îles d'Ouessant et de Molène, aux côtés de l'ADEME, du Conseil Régional de Bretagne et Conseil Général du Finistère traduit sa politique volontariste en faveur de l'environnement.

La démarche menée sur des îles du Ponant montre très clairement qu'au travers d'une sensibilisation des îliens, de la mise en œuvre au quotidien de gestes simples, il est possible, tous ensemble, d'agir en faveur de l'environnement. Cette action, déjà menée sur l'île de Sein, doit contribuer à prendre conscience que la préservation de notre planète est bien l'enjeu central du XXI^{ème} siècle.

C'est aujourd'hui une évidence, confirmée par tous les experts : la lutte contre le réchauffement climatique est une priorité pour tous. Pour relever ce défi, il est capital que nous réduisions massivement nos émissions de CO₂.

C'est un choix aujourd'hui possible pour tous : États, collectivités locales, entreprises et associations mais aussi chacun d'entre nous dans sa vie quotidienne.

À l'heure des choix, c'est à nous tous, chacun à son niveau, de devenir acteurs de la lutte contre le réchauffement climatique, pour inventer l'énergie de demain et offrir le meilleur mode de vie possible aux générations futures.

Réduire les émissions de CO₂ est une priorité du Groupe EDF. Son objectif est de réduire de 30% entre 1990 et 2020, les émissions de CO₂ de son parc de production en France. En tant qu'énergéticien responsable, EDF s'inscrit depuis de nombreuses années dans cette dynamique grâce à un parc de production associant principalement énergies hydraulique et nucléaire, peu émettrices de CO₂.

L'engagement du Groupe EDF dans cette voie se confirme aujourd'hui avec le développement des énergies renouvelables. Cet engagement se traduit en Bretagne par sa décision de réaliser sur le site de Paimpol-Bréhat, un projet de démonstrateur d'hydroliennes en mer et par sa contribution au développement d'une filière nationale « Énergies Marines ».

Les solutions pour protéger notre planète existent donc et il incombe à chacun de nous d'agir à son niveau. La démarche vers une consommation responsable de l'énergie engagée sur les îles de Molène et d'Ouessant est en ce sens exemplaire. Elle montre bien qu'il est possible de concilier progrès, développement économique et protection de l'environnement. Le Groupe EDF entend bien poursuivre cette démarche de développement durable sur les territoires bretons.



→ Politique énergétique de l'île d'Ouessant et de l'île de Molène

L'électricité domestique est arrivée tardivement sur ces deux îles (dans les années 50). Beaucoup de personnes ont conservé de cette période des pratiques économes. Cela se vérifie également dans les consommations d'eau.

Soyons honnêtes, pendant longtemps nous nous sommes « déchargés » sur un système qui fonctionnait sans trop de problèmes. L'important c'était d'avoir de l'énergie et tout le monde s'est contenté pendant longtemps d'une centrale électrique fonctionnant au fioul sans s'inquiéter réellement des retombées sur l'environnement. Il faut ajouter que par ailleurs, deux tentatives d'implantation d'éoliennes se sont soldées par des échecs.

La question de la politique énergétique s'est réellement posée lorsque la décision a été prise de stopper le fonctionnement de l'ancienne centrale. EDF a étudié la possibilité de mettre un câble. Cela s'est avéré très compliqué techniquement et donc très coûteux, ce qui fait qu'EDF a renoncé au projet. Il faut ajouter qu'un câble rendait l'île entièrement dépendante du continent et que le câble transportait de l'électricité qui n'était pas produite pas de l'énergie renouvelable. On nous a bien suggéré d'installer des éoliennes en nous expliquant que cela compenserait les pertes d'emploi de la centrale en nous rapportant de la taxe professionnelle... On était bien loin de préoccupations écologiques...

Pour autant, ce débat a eu le mérite de poser la question de production d'énergie sur les deux îles, en autonomie.

Le débat sur les éoliennes est toujours posé : non seulement en terme d'efficacité mais aussi par rapport à l'impact sur les paysages (très ouverts à Ouessant qui ne possède pratiquement pas d'arbres). Des installations photovoltaïques ont été installées par la commune à la déchèterie et dans les logements de kernigou et des projets sont en cours. Des efforts peuvent être faits dans la conception des bâtiments, le choix de production de chauffage ou d'eau chaude, la consommation au quotidien etc...

Le programme de maîtrise de l'énergie qui se met en place vient à point nommé pour prendre des mesures concrètes et mesurables mais aussi et surtout pour nous sensibiliser à la mise en place de nouvelles pratiques.